

DEPARTEMENT  
DU RHONE

ARRONDISSEMENT  
DE LYON

CANTON  
DE SAINT-GENIS-LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	33

**JEUNESSE**

**CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2013 -  
VOLET JEUNESSE**

Délibération : **07.2013.057**

Transmis en préfecture le :

**4 juillet 2013**

**Séance du : 2 juillet 2013**

**Compte-rendu affiché le 5 juillet 2013**

**Date de convocation  
du Conseil Municipal : 25 juin 2013**

**Nombre des Conseillers Municipaux  
en exercice au jour de la séance : 33**

**Président : Monsieur CRIMIER**

**Secrétaire élu : Monsieur Guillaume COUALLIER**

**Membres présents à la séance :**

Roland CRIMIER, Brigitte FERRERO, Jean-Christian DARNE, Marylène MILLET, Pierre ZACHARIE, Jean-Paul CLEMENT, Odette BONTOUX, Alain GONDET, Yves DELAGOUTTE, Mohamed GUOUGUENI, Denis LAFAURE, Marie-Paule GAY, François VURPAS (à partir du point 4), Bernadette VIVES, Michel MONNET, Yves GAVAULT, Agnès JAGET, Isabelle PICHERIT (à partir du point 4), Fabienne TIRTIAUX, Marie MICHAUD, Guillaume COUALLIER, Etienne FILLOT, Alain PANTAZIAN, Gilles PEREYRON, Catherine ALBERT-PERROT, Corinne PRINCE, Thierry MONNET, Lucienne DAUTREY

**Membres absents excusés à la séance :**

Dominique DUBET, Maryse JOBERT-FIORE, Marie-Pierre MOREL, Yves MOLINA, Christian ARNOUX

**Pouvoirs :**

Dominique DUBET à Fabienne TIRTIAUX, Maryse JOBERT-FIORE à Yves DELAGOUTTE, Marie-Pierre MOREL à Brigitte FERRERO, Christian ARNOUX à Etienne FILLOT

**Membres absents à la séance :**

\*\*\*\*\*

## **RAPPORTEUR : Monsieur Guillaume COUALLIER**

Le Contrat Enfance Jeunesse 2<sup>e</sup> génération (CEJ2), volet Jeunesse, s'adresse aux enfants et aux jeunes saint-genois âgés de 6 à 17 ans sur des périodes hors temps scolaire afin de contribuer à leur épanouissement, de favoriser leur insertion sociale et de faciliter la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle de leurs parents.

Par délibération en date du 24 février 2011, le Conseil Municipal décidait le principe de reconduction du Contrat Enfance Jeunesse couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2014.

En 2013, l'enveloppe totale du CEJ n°2 est de 281 178 € et la subvention attendue de la CAF est de 105 000 €. Dès lors, la Ville porte le différentiel soit 176 178 € (+1% par rapport à 2012).

Le budget global de 281 178 € se décompose en actions portées par les associations pour 131 835 € et subventionnées par la Ville et la CAF, et en actions Ville à hauteur de 149 343 € (séjours de vacances, 3 postes notamment de la Maison de quartier des Collonges).

Projets associatifs	131 835 €	Subvention CAF	105 000 €
Projets Ville	149 343 €		
Dépense totale	281 178 €	Total	105 000 €

Synthétiquement, on notera que le contrat CEJ 2 ne permet plus de couvrir le financement des projets associatifs et que le subventionnement a évolué de 65% (Contrat Temps Libre) à 37% de l'enveloppe consacrée aux associations envers la jeunesse.

La programmation 2013 du Contrat Enfance Jeunesse volet "Jeunesse" se décline suivant 9 actions énumérées si-dessous:

### CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2013 Volet "Jeunesse"

#### **1. Accueil Loisirs Projet jeunes (Projet J1)** **Centre Social et Culturel des Barolles**

Implication des jeunes sur la mise en place des temps de loisirs sur différentes thématiques telles que le culturel, l'environnement et les nouvelles technologies.

Ces actions seront conduites et choisies selon les demandes et besoins des accueillis au sein de l'accueil adolescent.

Trois objectifs sont visés par la dynamique de l'action :

- Créer une dynamique qui permet aux jeunes de se rassembler;
- Favoriser la rencontre et l'échange;
- Permettre aux jeunes 12/16 ans d'être acteur de leur quartier et de s'inscrire sur leur commune.

Le coût prévisionnel pour la Commune est établi à 15 519 euros.

#### **2. Accueil de Loisirs Sans Hébergement Enfants (Projet J3)** **Centre Social et Culturel des Barolles**

*Prise en charge à 50 % du poste de responsable secteur enfance et à 100 % du poste d'animateur secteur jeune.*

Cette action vise à renforcer l'offre des activités socioculturelles sur les Barolles en :

- Assurant la continuité des actions existantes dans le cadre des animations du Centre Social et Culturel;
- Assurant la mise en place, le suivi et le développement permettant ainsi de créer du lien entre les jeunes ne fréquentant pas ou peu, la structure, les parents, et le Centre Social par l'intermédiaire des animateurs;

- Permettant que ces temps de rencontres, d'échanges et d'animations informels puissent se faire sur des lieux et pendant des créneaux horaires qui seront reconnus par les publics comme tels (salle d'activités, terrain de sports, Skate Parc ...).

Le coût prévisionnel pour la Commune est établi à 40 816 euros.

### **3. Accueil de Loisirs Sans Hébergement Enfants (Projet J4)** **Centre de Loisirs des Enfants Saint-Genois**

*Il s'agit tout d'abord d'améliorer l'accessibilité au Centre de Loisirs pour les enfants et les jeunes des différents quartiers de la commune.*

*D'autre part, il participe au financement de 3 emplois à temps partiel d'animateurs : deux postes à raison de 110h par mois et un poste d'animateur pré-adolescents à 84h par mois).*

Les deux animateurs CLSH sont les référents pour chacun des groupes de vie des enfants qui fréquentent le Centre de Loisirs; ils contribuent à la conception de nouveaux projets ainsi qu'à la préparation et à l'organisation des activités. Enfin, ils assurent l'encadrement des animations avec les personnels vacataires.

Trois objectifs sont visés par la dynamique de l'action :

- Assurer la cohérence entre le projet pédagogique et la capacité d'encadrement du centre de loisirs;
- Développer les activités en lien avec les autres structures de la commune;
- Dynamiser la vie associative et donc l'implication des parents.

Pour le poste d'animateur permanent des pré-adolescents, sa mission est de développer le secteur des 12/16 ans durant les périodes de vacances.

La volonté de la structure est de répondre aux demandes et besoins exprimés par les jeunes qui ont fréquenté le CLSH 6/12 ans et leurs parents.

Il s'agit également d'accroître la capacité d'accueil proposée au public pré-adolescent sur l'ensemble de la commune.

Le coût prévisionnel pour la Commune est établi à 64 900 euros.

### **4. Accueil de Loisirs Sans Hébergement Enfants (Projet J5)** **Maison de Quartier des Collonges**

*Cette action est inscrite dans le cahier des charges de la Délégation de Service Public concernant la gestion et animation de la Maison de Quartier des Collonges. Elle consiste au développement de l'offre de loisirs avec l'ouverture à la journée des Accueils de Loisirs sans hébergement maternel et enfants.*

Il s'agit d'améliorer et d'accroître la diversité de l'offre éducative pour les 3/12 ans en renforçant la cohérence entre les différents temps de vie de l'enfant.

Trois objectifs sont visés par la dynamique de l'action :

- Assurer la cohérence des actions en direction des enfants 3/12 ans sur le territoire des Collonges;
- Valoriser la place et le rôle des parents;
- Impliquer les enfants avec leurs parents dans l'animation du quartier.

Le coût prévisionnel pour la Commune est établi à 61 000 euros.

### **5. Séjours vacances** **Ville de Saint-Genis-Laval**

*Développement d'une offre de loisirs sur l'été pour l'ensemble des jeunes saint-genois âgés de 8 à 15 ans.*

Le coût prévisionnel pour la Commune est établi à 27 000 euros.

## **6. Opération Sport Été** **Associations sportives**

*Action de partenariat entre structures socio-éducatives et clubs sportifs.  
Action non éligible maintenue.*

La ville de Saint-Genis-Laval met en place une action Opération Sport Été largement ouverte à tous les enfants et jeunes saint-genois inscrits ou non en Accueil de Loisirs. Cette action de partenariat entre clubs sportifs et structures socio-éducatives permet de sensibiliser des enfants et des jeunes exclus d'une pratique sportive régulière.

Ainsi les Opérations Sport Été 2013 s'inscrivent dans le cadre d'une recherche d'amélioration comportementale, en complémentarité avec les activités proposées par les structures. Elles visent un public enfant et adolescent.

Trois objectifs sont visés par la dynamique de l'action :

- Développer le volume et la qualité de l'offre de loisirs sur le territoire communal;
- Proposer une dynamique communale de prévention, d'éducation et d'initiation à une pratique sportive encadrée par des spécialistes;
- Favoriser les échanges entre structures socio-éducatives et clubs sportifs locaux.

Cette année, les activités proposées avec les clubs sportifs fonctionneront sur deux semaines durant l'été :

- du 15 au 19 juillet 2013
- du 5 au 9 août 2013

Le coût prévisionnel pour la Commune est établi à 6 100 euros répartis sur les associations exclusivement saint-genoises intervenant à hauteur de leur participation au projet. Le montant exact attribué à chaque association n'étant pas à ce jour déterminé, la répartition par association sera précisée par décision du Maire.

## **7. Découverte du tennis de table** **Association de Tennis de Table de Saint-Genis-Laval**

*Action non éligible maintenue, favorisant l'insertion et la socialisation par la pratique du tennis de table.*

Il s'agit de mettre les compétences des animateurs sportifs au service des enfants et des jeunes afin de diversifier l'offre des loisirs et de contribuer à leur insertion.

Trois objectifs sont visés par la dynamique de l'action :

- Favoriser l'épanouissement et contribuer à l'éducation de l'enfant;
- Contribuer à l'animation de la vie communale en diversifiant l'offre de loisirs;
- Proposer une action de découverte et d'initiation au tennis de table.

Le coût prévisionnel pour la Commune est établi à 4 500 euros.

## **8. Animation d'un Conseil Municipal Enfants** **Ville de Saint-Genis-Laval**

*Action non éligible maintenue.*

*Prise en charge de 35% du poste de l'animatrice Jeunesse.*

Trois objectifs sont visés par la dynamique de l'action :

- Donner la parole aux enfants pour participer à la vie de leur commune;
- Favoriser les liens entre enfants, élus municipaux et acteurs locaux;
- Permettre aux enfants une formation à la citoyenneté.

Le coût prévisionnel pour la Commune est établi à 12 014 euros.

## **9. Coordination Jeunesse (Projet J6)**

### **Ville de Saint Genis Laval**

Cette action comprend d'une part, le soutien administratif et financier du Projet Éducatif Local pour l'ensemble des activités péri et extra scolaires sur le territoire communal (50% ETP).

Assurer une assistance administrative et financière des projets gérés par le Service Jeunesse.

Trois objectifs sont visés par la dynamique de l'action :

- Assister le coordinateur du projet jeunesse dans les tâches administratives et financières;
- Assurer la gestion administrative du Projet Éducatif Local, le classement et le suivi des dossiers;
- Assurer le secrétariat du Projet Éducatif Local de Saint-Genis-Laval.

D'autre part, l'action prend en compte l'intégralité du poste de coordinateur Jeunesse. Celui-ci assume des missions d'Animation- coordination du Projet Éducatif Local, de gestion administrative du Projet Éducatif Local, et d'évaluation.

En particulier, il organise et coordonne la mise en place des différents dispositifs éducatifs en direction de l'enfance et de la jeunesse.

Il mobilise sur ces dispositifs les différents acteurs sociaux locaux (associations, services municipaux, écoles, collèges, MDR...) et départementaux (DDCS, CAF, Préfecture...) pour la mise en place de dynamiques partenariales à l'échelle du territoire communal. Dans ce cadre, il assure notamment la coordination et l'animation du partenariat. Il favorise l'interaction entre les différents projets, les différentes actions, les différents partenaires et les différents secteurs. Il élabore et anime le dispositif de suivi et d'évaluation des différents dispositifs du PEL et impulse de nouvelles initiatives, réflexions et objectifs de développement du secteur Jeunesse.

Le coût prévisionnel pour la Commune est établi à 49 329 euros.

Mesdames et Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre la décision nécessaire au versement de la participation de la Ville aux différentes associations porteuses de l'Opération Sport Été 2013;
- **SOLLICITER** auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Lyon le versement de la subvention annuelle 2013 correspondant à des dépenses générées par l'ensemble des actions 2013 décrites ci-après;
- **DIRE** que les recettes seront imputées au budget Ville;
- **VERSER** aux associations énoncées ci-après le montant des subventions allouées dans le cadre de la mise en œuvre des projets listés pour l'année 2013.

Projets Associatifs	Porteurs du projet	À verser CEJ 2013
AL Projet Jeunes CSCB (projet J1)	CSCB	15 519,00 €
ALSH Enfants CSCB (projet J3)	CSCB	40 816,00 €
ALSH Enfants CLESG (projet J4)	CLESG	64 900,00 €
Opérations Sports Été 2012	Associations sportives	6 100,00€
Tennis de Table	Association Tennis de Table de Saint-Genis-Laval	4 500,00 €
<b>Total projets associatifs</b>		<b>131 835,00 €</b>

Projets Municipaux		
ALSH Enfants MQC (projet J5)	Mairie de Saint Genis Laval	61 000,00 €
Séjours de Vacances	Mairie de Saint Genis Laval	27 000,00 €
Animation d'un CME	Mairie de Saint Genis Laval	12 014,00 €
Coordination Jeunesse (projet J6)	Mairie de Saint Genis Laval	49 329,00 €
<b>Total projets municipaux</b>		<b>149 343,00 €</b>

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Guillaume COUALLIER ,  
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

**- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour Extrait Certifié Conforme,

**Le Maire,**

